BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3170

73 – SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY

Ventes et cessions

494 914 088 RCS Chambéry.
SYNAPSE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 800100.00 EUR.
Adresse : 104, Avenue de Villarcher, Parc d'Activités des Landiers, 73000 Chambéry.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION COQUELLE FINANCES Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 19 185 970,00 EUR Siège social Alle de Belgique Zone Activité Artoipole II 62128 Wancourt N° RCS 838 084 010 RCS Arras, est société absorbante SYNAPSE Société par actions simplifiée Au capital de : 800 100,00 EUR Siège social Parc d'Activités des Landiers 104 Avenue de Villarcher 73000 Chambéry N° RCS 494 914 088 RCS Chambéry, est société absorbée Actif : 8 557 753,00 EUR Passif : 3 410 514,00 EUR Actif net apporté : 5 147 239,00 EUR La société COQUELLE FINANCES détenant la totalité des 8.001 actions composant le capital social de la société SYNAPSE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de SYNAPSE détenues par COQUELLE FINANCES un mali de fusion de 5.305.236 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SYNAPSE depuis le 1er janvier 2025, jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société COQUELLE FINANCES. La fusion sera réalisée le 30 juin 2025, sous réserve de son approbation par la collectivité des associés de la société COQUELLE FINANCES. La société SYNAPSE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Date du projet : 10/06/2025 Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Arras au nom de la société COQUELLE FINANCES le 17/06/2025 lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry au nom de la société SYNAPSE le 18/06/2025.